

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white, sans-serif font centered within a solid blue rectangular background.

Charte d'éthique de l'EPFL

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)
Publisher	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-07-05 03:56:16
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/209970



Charte éthique de l'EPFL

Charte éthique de l'EPFL¹

Préambule

Objectif

La charte se veut un système de principes pour guider l'action² concernant particulièrement les domaines de l'enseignement, de la recherche, et de la technique. Dans le cadre de l'EPFL elle s'adresse aussi bien à l'enseignant qu'à l'étudiant, aussi bien à l'ingénieur qu'au chercheur, et aussi bien au décideur qu'à tout un chacun.

Conformément à la mission d'enseignement et de formation de l'EPFL, la charte fait partie intégrante de l'enseignement et peut guider l'activité future des personnes formées à l'Ecole.

Structure

La charte est structurée en trois volets concernant l'Enseignement, la Recherche et la Technique. Le dernier volet s'appuie sur un document de l'ASST, «Ethique pour l'ingénieur», et sur le «Serment d'Archimède».

La charte est complétée par le développement d'éléments concrets d'une mise en œuvre à l'Ecole.

Ce préambule rappelle et précise les principes et valeurs liés à la vocation et aux traditions de l'Ecole en tant qu'institution polytechnique et universitaire.

Vocation de l'Ecole

L'EPFL, en tant qu'institution polytechnique, a la volonté de remplir son mandat national, tout en poursuivant une politique d'ouverture au plus haut niveau. D'une part celle-ci consiste à considérer les besoins de l'homme non seulement sous l'angle de la rationalité économique et technique, mais aussi dans leur dimension écologique et sociale; d'autre part à prêter attention aux défis internationaux et planétaires et essayer d'y apporter sa contribution. Citons le Conseil des Ecoles Polytechniques Fédérales³:

« Dans l'enseignement et la recherche, comme dans ses activités d'expertise, de conseil et de recherche sous mandat, le domaine des EPF se focalise, avec la prévoyance et la souplesse nécessaires, sur les besoins à long terme de l'économie, des pouvoirs publics et de la société. [...]

[...] Nous admettons que les projets scientifiques doivent satisfaire à des normes éthiques et sociales et que les travaux des chercheurs doivent faire l'objet d'un débat public. [...]

[...] Les établissements de recherche se distinguent, dans leurs activités de recherche et de conseil, par leurs connaissances spécialisées et réputées, et par l'indépendance de leur jugement. »



Esprit et traditions de l'EPFL

Les traditions de l'EPFL, qui s'appuient sur une histoire vieille de bientôt cent cinquante ans, développent quatre qualités essentielles : un esprit d'*excellence* qui vise à un travail de la plus haute qualité, un esprit d'*entreprise* et d'*innovation* qui est le moteur de l'action, un esprit de *corps* cultivant concertation, collaboration et dialogue, en plus de l'esprit d'*ouverture*. Ces quatre qualités, considérées comme *complémentaires* et *indissociables*, ont une teneur éthique qui leur permet de rester un but toujours actuel et une source d'inspiration à tous les niveaux de l'action des membres de l'Ecole.

L'EPFL est aussi une Haute Ecole à vocation universitaire qui s'associe à l'esprit de la charte de Bologne. Cette charte définit les principes fondamentaux qui doivent soutenir la vocation de l'Université Européenne, ainsi que les moyens nécessaires que les signataires entendent se donner pour développer les connaissances et en assurer leur diffusion. Sur le plan éthique la charte de Bologne affirme⁴

- la nécessité de l'ouverture au monde contemporain dans sa diversité culturelle, scientifique, technique, sociale et économique ;
- la nécessité de pouvoir préserver, dans son effort de recherche et d'enseignement, son indépendance morale et scientifique vis-à-vis de tout pouvoir politique ou économique.

Sur le plan de la déontologie de l'ingénieur ou de l'architecte, deux documents préalables font référence pour l'EPFL. Il s'agit du document « Ethique pour l'ingénieur » édité par l'Académie Suisse des Sciences Techniques⁵, et du « Serment d'Archimède »⁶ proposé au moment du diplôme par un groupe d'étudiants de l'EPFL dès janvier 1990. Le contenu de ces documents sera développé dans le volet « Charte éthique - Technique ».

(1) *La Commission d'éthique de l'EPFL, dans le cadre de sa mission, a décidé d'élaborer une charte d'éthique, d'en organiser la discussion, de la diffuser, et d'en promouvoir l'application. La Commission d'éthique est composée de personnes intérieures et extérieures à l'Ecole, la commission d'éthique, dont les statuts ont été approuvés par la Direction de l'Ecole le 27.1.1993.*

(2) *L'éthique est à prendre ici au sens de réflexion critique sur les valeurs et les normes qui gouvernent l'action. Elle se différencie donc de la morale, qui est un système de valeurs particulier, et dépasse la déontologie, qui est un code du bien-faire lié à une profession.*

(3) *Extraits de la brochure « Vision et objectifs du domaine des EPF » éditée en 1992 par le Conseil des Ecoles Polytechniques Fédérales.*

(4) *Extraits de la « MAGNA CHARTA DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES » (signée par environ 250 universités européennes), Enseignement supérieur en Europe, Vol. XIV, No. 1, 1989.*

(5) *document « Ethique pour l'ingénieur », édité par la SATW (Académie Suisse des Sciences Techniques).*

(6) *« Serment d'Archimède », édité par des étudiants de l'EPFL.*

Enseignement

L'enseignement est l'acte de transmission et de partage des connaissances, y compris des valeurs et de l'expérience professionnelles. Il reste plus que jamais au cœur de l'activité de l'université, ou de l'institution polytechnique, dont la tâche première est de transmettre aux nouvelles générations les connaissances, le savoir-faire et les expériences desquels l'avenir de l'humanité est largement tributaire.

Les principes suivants s'adressent aussi bien à l'enseignant qu'à l'étudiant.

Primauté de l'enseignement

L'enseignement est une tâche prioritaire de l'Ecole, c'est-à-dire qu'il ne saurait être escamoté au profit de la recherche d'une part, ou de la collaboration avec le milieu industriel et économique d'autre part. Il reste toutefois indissociable de la recherche qui le renouvelle.

Principe de respect

L'interaction enseignant-étudiant est bien plus que la seule communication, ou qu'un simple contrôle de l'acquisition du savoir. C'est un dialogue régi par l'esprit de reconnaissance et de respect mutuel. Il n'est donc possible qu'entre des partenaires motivés et ouverts l'un à l'autre.

Qualité de l'enseignement

Curiosité, clarté de l'expression, réalisme, ouverture et originalité sont des qualités recherchées de l'enseignement. A l'inverse, dissimulation, paresse intellectuelle et suffisance sont néfastes à la fois à l'étudiant et à l'enseignant.

Le développement d'une sensibilité à la dimension esthétique fait partie de la formation, que ce soit dans les sciences de l'ingénieur ou les sciences de base.



Niveau de la formation

L'Ecole a la responsabilité d'assurer une formation de haut niveau par des plans d'étude adaptés ainsi que par l'évaluation équitable des étudiants. On cherchera à assurer des critères de sélection et d'évaluation clairs.

Une remise en question régulière du contenu et de la forme de l'enseignement doit être assurée.

Pluralité des opinions

La nature des idéologies, des servitudes politiques ou économiques sont mises à jour dans un esprit de dialogue. Les enseignants veillent à aider les étudiants à cultiver une distance critique par rapport à leurs domaines d'étude.

Valeurs

L'enseignement est un lieu privilégié de la transmission des valeurs fondatrices de l'Ecole citées en préambule et de l'ouverture au débat éthique.

Recherche

La recherche est avant tout un acte d'enrichissement des connaissances de l'humanité permettant de faire face à l'évolution à court et à long terme. Le chercheur, tant individuellement que collectivement, peut se trouver dans la situation de devoir participer à une décision en tant qu'expert. Ceci implique souvent un choix entre les intérêts, à court et à long terme, de la recherche, de la société, voire de ceux d'un groupe ou de la communauté des chercheurs. Les cinq principes fondamentaux suivants peuvent servir de cadre à la réflexion éthique continue que sous-tend cette responsabilité.

Ces principes s'adressent aussi bien au chercheur qu'aux bénéficiaires de ses résultats, mandataires ou organismes de diffusion.

Principe de responsabilité

Le principe de responsabilité recouvre un très vaste spectre allant de la responsabilité personnelle à la responsabilité collective liée au développement des connaissances et des technologies. Le principe de responsabilité du chercheur s'applique sur plusieurs plans : vis-à-vis de soi-même et de son entourage proche, vis-à-vis de l'humanité, de l'environnement et des générations futures.

Principe de vérité

Même si la quête de la vérité est une œuvre toujours inachevée, le principe de vérité est un préalable essentiel de l'activité scientifique et technique. Tout dialogue de nature scientifique, voire critique (lors de la critique d'une œuvre par exemple), est basé sur le principe d'une quête de vérité. C'est par l'observation critique de plusieurs facettes de la réalité que l'avancement des connaissances est possible. Cette approche dynamique conduit vers un des premiers principes de la recherche.

Principe de liberté

Le principe de liberté de recherche présuppose l'idéal du libre échange des connaissances et de leur vulgarisation. Il respecte les règles de la protection des idées et du respect de la propriété intellectuelle qui garantissent des conditions optimales de partage des connaissances. Le principe de liberté de recherche est le moteur de l'avancement des connaissances et de l'innovation technologique.

Principe de transparence

Ce principe concerne la non-dissimulation de problèmes de tous ordres qui peuvent apparaître lors des activités de recherche, ou que posent les résultats obtenus. Il concerne également la reconnaissance des partis pris explicites d'ordre normatifs. Il fait appel au réalisme et au courage d'affronter les problèmes afin de trouver des solutions adéquates. Il comprend la reconnaissance des limites du savoir.

Principe de précaution

Selon le principe de précaution, reconnu par un certain nombre d'instruments nationaux et internationaux et de décisions de justice, il n'est pas nécessaire de disposer de l'ensemble des preuves scientifiques pour agir, mais d'un nombre suffisant d'indices. Le principe de précaution fait appel à la capacité d'anticipation et au devoir d'information complète et aussi objective que possible des différents acteurs de la recherche. Leur rôle et leur responsabilité sont importants dans ces domaines, afin de prévenir des interventions trop tardives.

L'exercice du principe de précaution suppose vigilance, sagesse et rigueur face aux implications liées à la circulation de l'information.



Technique

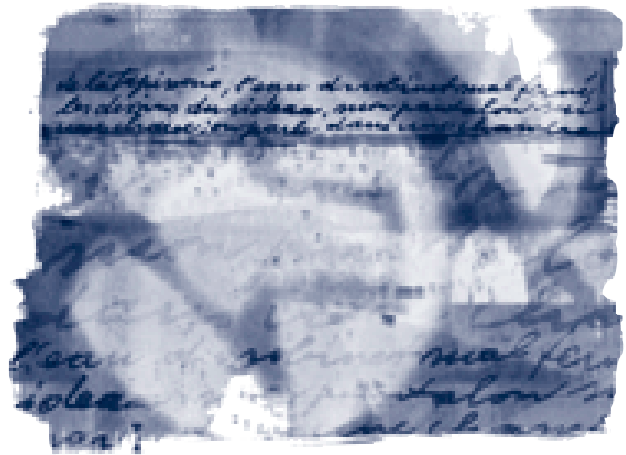
La technique est l'art d'appliquer le savoir à des fins pratiques. L'utilisation extensive de la technique au sein de la société humaine motive la formulation de codes déontologiques offrant une référence pour le comportement éthique des ingénieurs; ces codes sont souvent liés à un engagement précis au sein de la profession. Deux documents préalables font déjà référence pour l'EPFL et sont présentés ci-dessous. Il s'agit du document «Ethique pour l'ingénieur» édité par l'Académie Suisse des Sciences Techniques¹, et du «Serment d'Archimède»².

Les principes suivants s'adressent aussi bien aux ingénieurs de la pratique qu'aux nouveaux diplômés.

Comportement éthique

Le document «Ethique pour l'ingénieur» est un code déontologique qui s'adresse aux ingénieurs et à toute personne ayant bénéficié d'une formation supérieure dans le domaine de la science technique. Il énonce, sous chacun de ses dix points, un principe de base et un élément du code. Le but est d'établir un modèle de comportement éthique, à long terme, et d'aller au-delà des prescriptions fixées par les lois et les règlements. Il touche la responsabilité éthique de l'ingénieur sur les plans sociaux, écologiques et économiques. Il développe la nécessité d'une évaluation permanente de l'utilisation générale des ressources et d'une pondération des risques liés à l'utilisation de nouvelles techniques. Finalement, dans le cadre précité, il encourage au progrès et au dialogue interdisciplinaire, au dialogue avec le public, et au devoir de vérité et d'honnêteté envers les autres et envers soi-même.

De manière plus large, la SATW désire sensibiliser l'ingénieur à un code de comportement



éthique, offrir au personnel enseignant des écoles supérieures et des instituts polytechniques une base éthique commune pour la formation, atteindre les milieux économiques et les services publics, et informer l'opinion publique sur les principes de la responsabilité éthique dans les sciences techniques.

L'EPFL souscrit entièrement au document de la SATW.

Engagement éthique

Le «Serment d'Archimède» a été élaboré à l'initiative d'un groupe de diplômants de l'EPFL (volée 1990) sur la base d'un code d'éthique pour ingénieurs promulgué par l'ONU. Après consultation de l'ensemble de cette volée et avec l'aide de la commission d'éthique de l'EPFL, le texte définitif du «Serment d'Archimède» a vu le jour.

L'idée du serment est d'exprimer un engagement éthique par une signature. Le texte se base sur les concepts de responsabilité de l'ingénieur, de conservation des bases fondamentales de la vie, et du devoir de vérité. Il a pour but de stimuler une réflexion personnelle sur les responsabilités futures des diplômés dans la vie professionnelle et d'encourager un engagement précis dans le domaine éthique.

Pour chaque diplômant, le «Serment d'Archimède» est un contrat que l'on peut signer avec soi-même et avec la profession.

(1) document «Ethique pour l'ingénieur», édité par la SATW (Académie Suisse des Sciences Techniques).

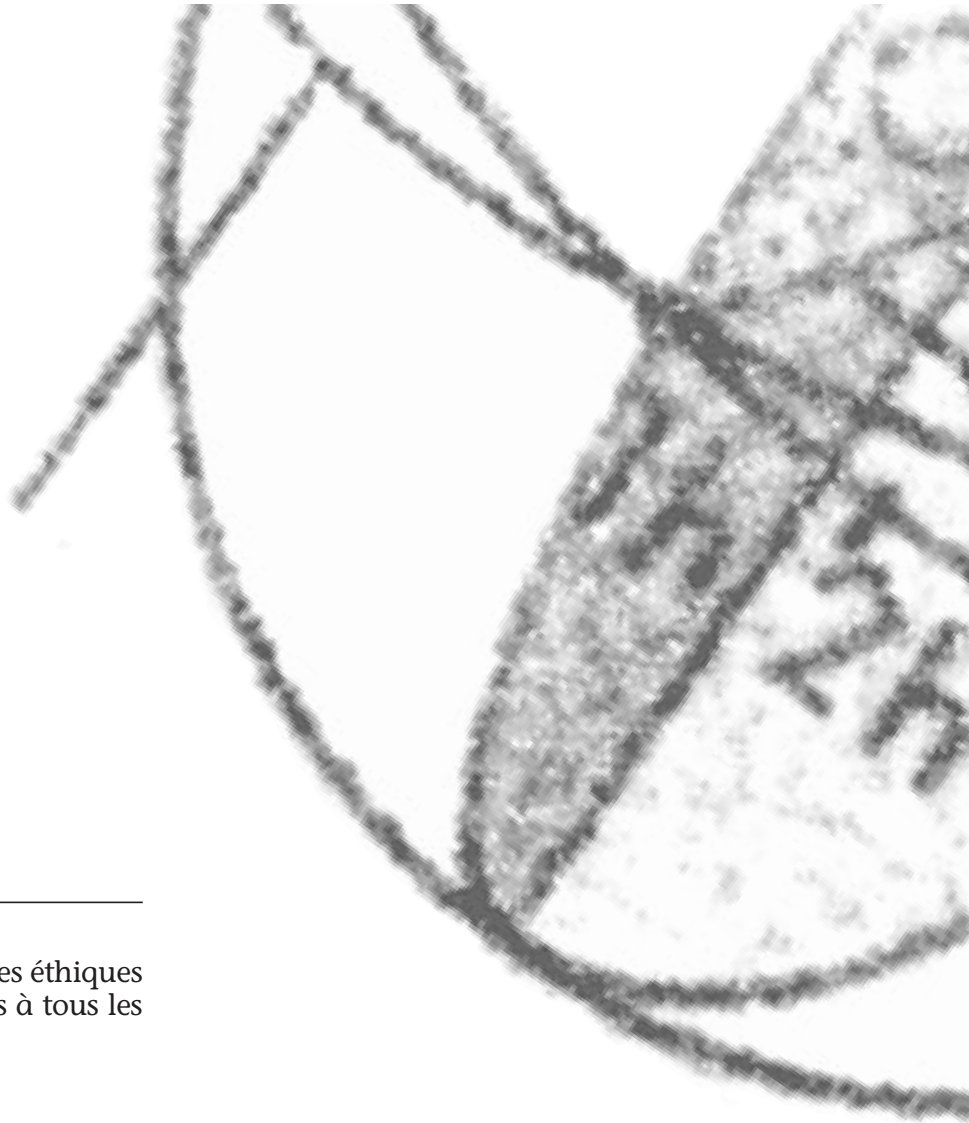
(2) «Serment d'Archimède», édité par des étudiants de l'EPFL.

Charte éthique de l'EPFL

- Enseignement
- Recherche
- Technique

La charte est structurée en trois volets, Enseignement, Recherche et Technique dont l'unité se trouve dans la recherche d'une éthique liée à la transmission, la création et l'application du savoir de l'Ecole.





Éléments d'une mise en œuvre

L'EPFL met en application les principes éthiques développés dans les volets précédents à tous les niveaux de son fonctionnement.

Transmission des valeurs

L'EPFL et ses employés s'engagent à préserver les valeurs fondatrices de l'Ecole citées dans le préambule, et à les transmettre aux étudiants, en particulier l'esprit d'*excellence*, l'esprit d'*entreprise* et d'*innovation*, l'esprit de *corps*, et l'esprit d'*ouverture* qui composent l'esprit de l'Ecole.

Ils s'engagent à respecter et transmettre le code éthique intitulé «Ethique pour l'ingénieur» de la SATW. L'EPFL encourage ses étudiants à signer le «Serment d'Archimède».

Les instances régissant l'engagement ou la nomination de nouveaux collaborateurs (-trices), en particulier du corps enseignant, agissent de façon à ce que les principes de cette charte soient transmis et appliqués. Elles tiennent compte en particulier d'une juste appréciation des qualités humaines, propres à équilibrer savoir, compétences et expérience.

Sensibilisation à l'éthique et formation

La sensibilisation des étudiants aux problèmes éthiques est une composante fondamentale de l'enseignement dans toutes les branches dès les premières années. L'Ecole veille à ce que les nécessaires enseignements relatifs à la culture, aux questions sociales et

à la fonction de cadre soient suffisamment larges et incluent les questions de nature éthique avec leur complexité. Les cours «Science, Technique et Société» peuvent en être un lieu privilégié.

L'Ecole veille au maintien d'un climat propice à l'enseignement, au développement et à la vulgarisation des connaissances scientifiques et techniques. L'Ecole veille à une bonne disponibilité des enseignants. Elle exige une mise à jour des connaissances, une écoute attentive pour assurer une bonne transmission du savoir et un haut niveau de formation. Par ailleurs, les exigences de la créativité scientifique et technique et celles de la politique intérieure Suisse n'étant pas toujours compatibles, l'EPFL et son personnel tiennent compte, au mieux, des directives des autorités nationales.

Développement durable

L'EPFL s'inscrit dans l'orientation globale d'un développement durable. En particulier, elle promeut le partage du savoir en collaboration avec les pays défavorisés économiquement, dont le programme PVD (Pays en Voie de Développement) est un exemple.



Evaluation et contrôle

L'Ecole favorise des moyens d'évaluation justes et équitables. Elle lutte contre les effets pernicious liés à certains modes d'évaluation, aux modes et aux contraintes de financement, à l'utilisation de la publicité et des médias. Elle veille à ce que le critère d'excellence intervienne dans le sens constructif de l'émulation en évitant le piège de l'arrogance, de la superficialité ou de son utilisation à d'autres fins.

Pour honorer ses responsabilités en matière d'éthique, l'Ecole a des structures permettant à différents niveaux de prévenir et éventuellement de sanctionner les comportements illicites ou irrespectueux (falsification, plagiat, mauvais usage des ressources, harcèlement). Elle contrôle en particulier le bon déroulement des examens, elle veille au respect des droits d'auteurs en matière de publication et de reconnaissance de contributions scientifiques et créatives, elle en assure la transparence et maintient des organes permettant de statuer sur les plaintes.

Respect des droits fondamentaux

L'Ecole assure le respect des droits fondamentaux des personnes en son sein, au sens des droits légaux et des droits de l'Homme. Une attention particulière est vouée à l'information, la consultation et la participation des différents corps dans les activités et les décisions de l'Ecole selon les droits et devoirs relatifs¹. Les structures, les organes et la politique de l'information à l'EPFL sont définis dans une Charte².

Commission d'éthique

Une Commission d'Ecole a pour mission de mener une réflexion éthique, de favoriser une communication sur l'éthique, de percevoir les préoccupations de membres de l'Ecole dans le domaine de l'éthique et contribuer à leur expression, de sensibiliser les étudiants aux aspects éthiques de la pratique professionnelle à venir, tout en respectant strictement la liberté d'opinion et d'expression. Elle est nommée par la direction et comporte des représentants des différents corps de l'EPFL et des membres externes³.

(1) Voir loi sur les EPF du 1^{er} février 1993 (p.ex. art.32).

(2) Charte de l'information de l'EPFL, du 1^{er} décembre 1992.

(3) Statuts de la Commission d'éthique de l'EPFL.

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
Commission d'éthique
CH-1015 Lausanne

ethique@epfl.ch
<http://ethique.epfl.ch>